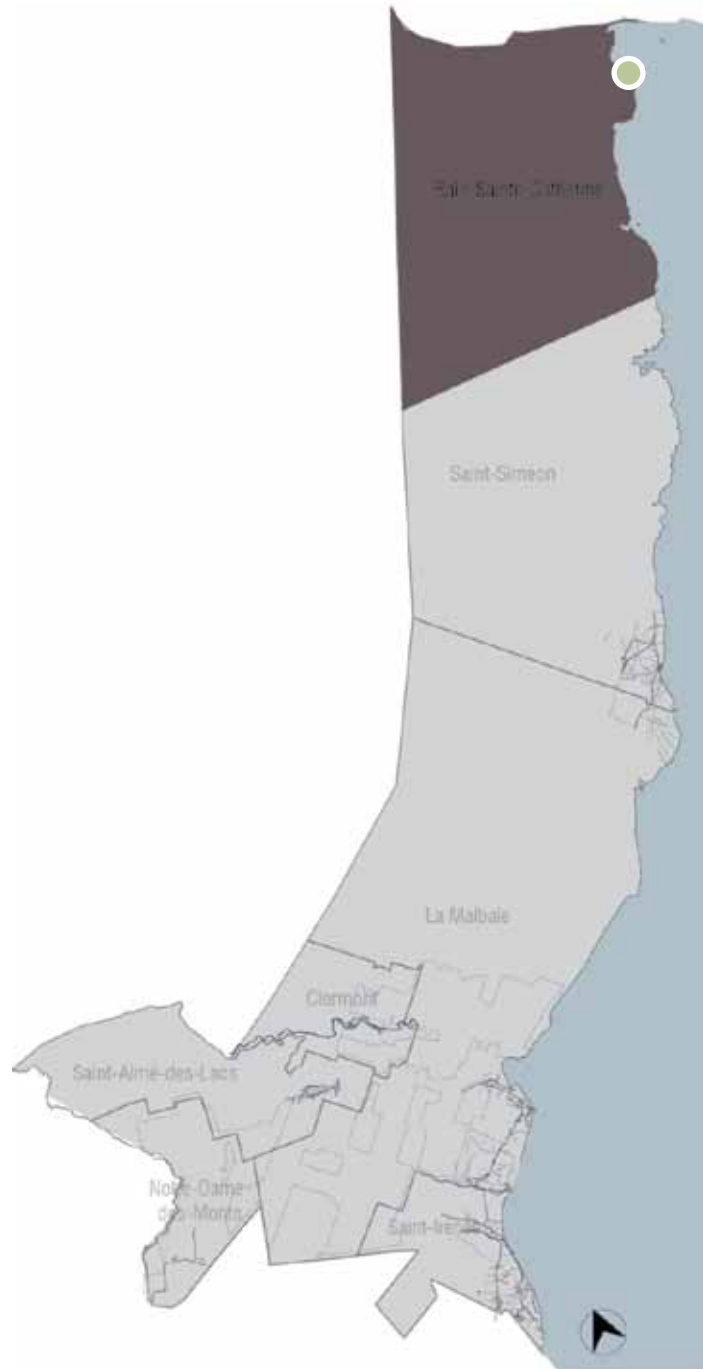


POINTE-AUX-ALOUETTES

Baie-Sainte-Catherine



1.1. Localisation de Pointe-aux-Alouettes dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

1.2. Vue aérienne de Pointe-aux-Alouettes. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



1.3. Localisation de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

LOCALISATION

La Pointe-aux-Alouettes (figure 1.3) se situe à la limite nord-est du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Elle est bordée à l'est par le fleuve Saint-Laurent et l'îlot-aux-Alouettes, un peu au large, au nord par la baie Sainte-Catherine (aussi appelée anse Sainte-Catherine), au sud par la Pointe-au-Bouleau (autrefois Pointe-aux-Bouleaux) et enfin, à l'ouest par la route de la Grande-Alliance (route 138) et le village. La Pointe-aux-Alouettes a été citée site patrimonial par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008.

À seulement 3 km de l'embouchure de la rivière Saguenay, le secteur est situé à l'intérieur des limites du grand Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et à proximité du Parc national du Saguenay. On y retrouve d'ailleurs un pôle de découvertes dans le village. Sur le fleuve Sainte-Laurent et sa rive sud, la Pointe-aux-Alouettes a pour voisin d'en face l'île Verte et le territoire situé entre les villages de Cacouna et de Trois-Pistoles.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

La basse terrasse qui s'étend entre la pointe aux Alouettes et la rivière aux Canards, bien à l'abri du vent du noroïs, a été un endroit propice aux campements amérindiens. Leur présence est attestée par des fouilles archéologiques effectuées dans les années 1960 et 1980. Le site Ouellet, sis en bordure du fleuve, sur la propriété de la famille Ouellet et localisé à 1 km au sud de la pointe aux Alouettes, a révélé qu'entre les ans 1100 et 1350 de notre ère, des Iroquoiens du Saint-Laurent de la région de Québec y auraient séjourné à plusieurs reprises en été et à l'automne lors de leurs excursions de chasse aux loups-marins à l'embouchure du Saguenay. Ces fouilles ont permis de jeter un nouvel éclairage sur la présence de cette nation dans l'estuaire du Saint-Laurent qui, d'ailleurs, s'y trouve encore au 16^e siècle. En effet, en 1535, Jacques Cartier mentionne leur présence sur l'Isle-aux-Coudres.

Au début du 17^e siècle, le contexte est tout autre. Les Iroquoiens du Saint-Laurent, s'étant dispersés probablement suite à des conflits intertribaux très sanglants, ont cessé d'occuper et de fréquenter la vallée laurentienne au cours des dernières décennies du 16^e siècle. Bénéficiant de la présence du fleuve et du passage de la rivière Saguenay qui permet, par bien des détours, de se rendre aussi loin que dans la région de l'Outaouais, le secteur à proximité de Tadoussac est devenu un point de convergence pour diverses nations amérindiennes. Ces dernières venaient s'y rassembler et y traiter avec les Français et les Basques qui ont commencé à

fréquenter les environs de Tadoussac pour la chasse à la baleine vers la fin du 16^e siècle. D'ailleurs, des vestiges de fours en pierre qui leur servaient pour la fonte des graisses seraient encore visibles à Chafaud aux Basques dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, à quelques kilomètres au sud de Pointe-aux-Alouettes.

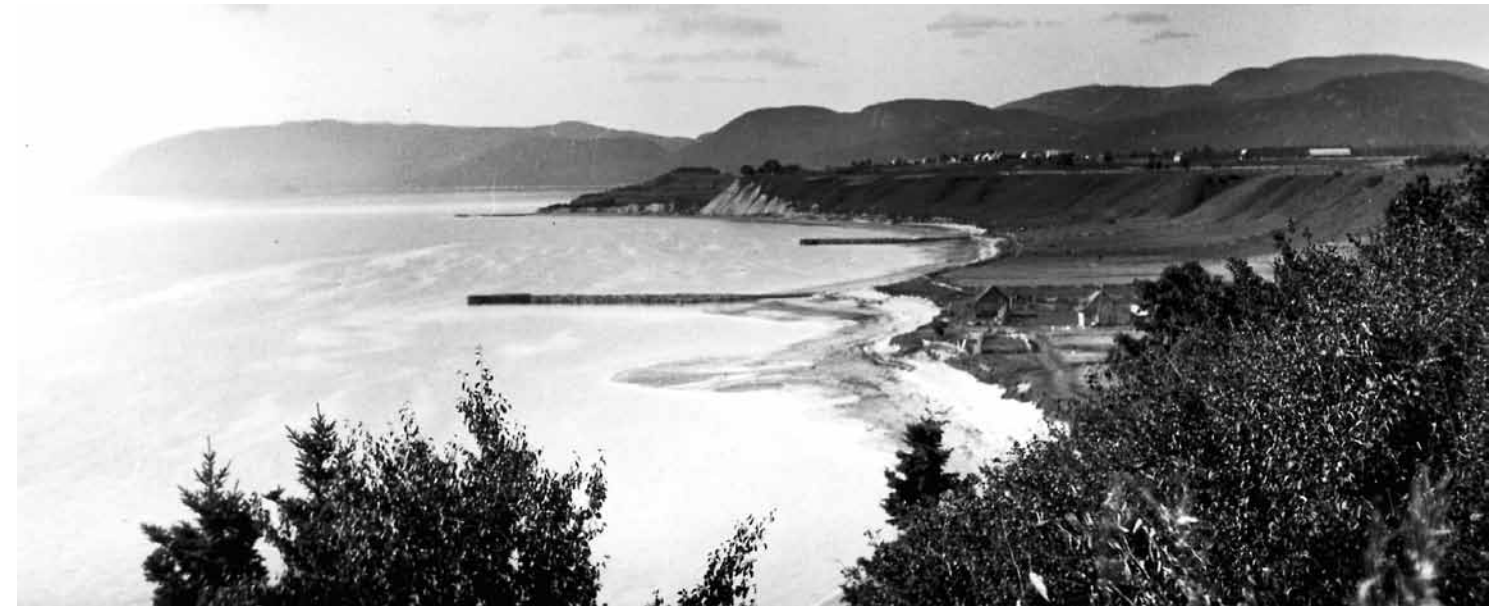
Au début du 17^e siècle, des Autochtones de différentes nations ont continué d'établir des campements saisonniers entre la rivière aux Canards et la Pointe-aux-Alouettes. En 1603, Samuel de Champlain y a rencontré un groupe d'Innus, d'Algonquins de la région de l'Outaouais et de Malécites près d'un petit coteau boisé, en contrebas de la Pointe-aux-Alouettes. C'est à cet endroit que se sont rassemblées ces nations autochtones pour fêter leur victoire contre leurs ennemis communs, les Iroquoiens. En scellant un traité d'alliance pour les aider à combattre ces derniers, Champlain s'est assuré leur amitié et leur fidélité de manière à rendre possible l'établissement de colons français dans la vallée laurentienne et le développement d'un solide réseau commercial de fourrures.



1.4. Monsieur Eugène Laprise alors qu'il pratique la pêche à la fascine. Source : © Collection Albert Dufour.



1.5. Éléments historiques de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



1.6. Vue à partir de Pointe-aux-Alouettes en direction de Pointe-au-Boulevard, montrant les fascines ainsi que le site Ouellet sur la basse terrasse. Source : © Fonds du Séminaire de Chicoutimi.

Ainsi, bien que Champlain ait situé le lieu de cette première alliance franco-amérindienne à Pointe-aux-Alouettes, il est juste de spécifier que cet événement historique ne s'est pas produit au sommet de ce plateau comme on pourrait le penser. Cette pointe élevée aux côtes escarpées n'est pas propice à l'installation d'un campement amérindien. L'alliance fut plutôt conclue en contrebas de la Pointe-aux-Alouettes, dans le secteur que l'on nomme aujourd'hui Pointe-au-Boulevard.

C'est aussi dans ce secteur qui se présente comme un long plateau fertile de la rivière aux Canards, à Pointe-aux-Alouettes, et qui englobe les lieux que l'on désigne actuellement comme la Rivière-aux-Canards et Pointe-au-Boulevard, que plusieurs types d'occupations se sont succédés au cours des siècles. Les Jésuites de la mission de Tadoussac y auraient entretenu un jardin pour s'assurer l'apport en légumes frais. Cette occupation n'a pu être datée, mais elle est antérieure au 19^e siècle. Au début du 18^e siècle, les Français y ont pratiqué la pêche au béluga avec l'aide de fascines tendues dans le fleuve. Plusieurs bâtiments y furent construits (entrepôts, logements pour les travailleurs, puits...) pour permettre la tenue des activités de dépeçage de l'animal et de la fonte des graisses. Au milieu du 20^e siècle, on comptait encore huit pêches à fascines (figure 1.4) au pourtour de Pointe-aux-Alouettes, du quai jusqu'à l'embouchure de la rivière aux Canards, et sur la batture aux Alouettes (figure 1.6). Encore aujourd'hui, des traces de cette pêche sont visibles à marée basse.

Probablement dès la fin du 18^e siècle, le même site fut réutilisé par le gouvernement britannique, puis par la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) pour la culture du foin et de l'avoine nécessaires à l'alimentation des animaux élevés pour les besoins des détenteurs des Postes du Roi et des comptoirs commerciaux de la CBH. Cette entreprise y entretenait une ferme avec une bâtisse pour entreposer les produits agricoles et probablement plus tard, avant 1851, une maison ou un magasin pour loger les employés.

Malheureusement, tous les bâtiments anciens érigés au bord de la mer dans ce secteur n'existent plus aujourd'hui. Le site subit une pression constante des fortes marées, du déboisement et des glaces hivernales de sorte que les traces qui pourraient en rester sont constamment menacées par l'érosion des berges.

Bien qu'il soit probable que des résidents permanents se soient installés à titre de « squatteurs » dans le secteur de Baie-Sainte-Catherine dès les années 1820 ou 1830, le développement du territoire débute davantage avec l'implantation de la scierie de William Price en 1843 à la première chute de la rivière aux Canards, soit à 1 km environ dans les terres (figures 1.5 et 1.7). Les madriers et le bois scié étaient acheminés par une dalle en bois qui partait de cette rivière et atteignait un quai construit plus au nord, près de l'actuel motel Le Vacancier. Au quai, le bois était chargé sur des navires et expédié principalement sur les marchés européens. À ce même endroit, soit vers le milieu du village actuel, se trouvaient alors un camp d'une cinquantaine d'hommes et les bureaux de



1.7. Plan tracé par Jean-Baptiste Duberger en 1856 montrant le moulin et la dalle sur la Rivière-aux-Canards. Source : © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAHQ), cote E21,S80,SS1,SSS3,PC252.



1.8. Le village de Baie-Sainte-Catherine en 1901-1908. Source : © BAHQ Chicoutimi, cote P666,S12,SS5,P570.

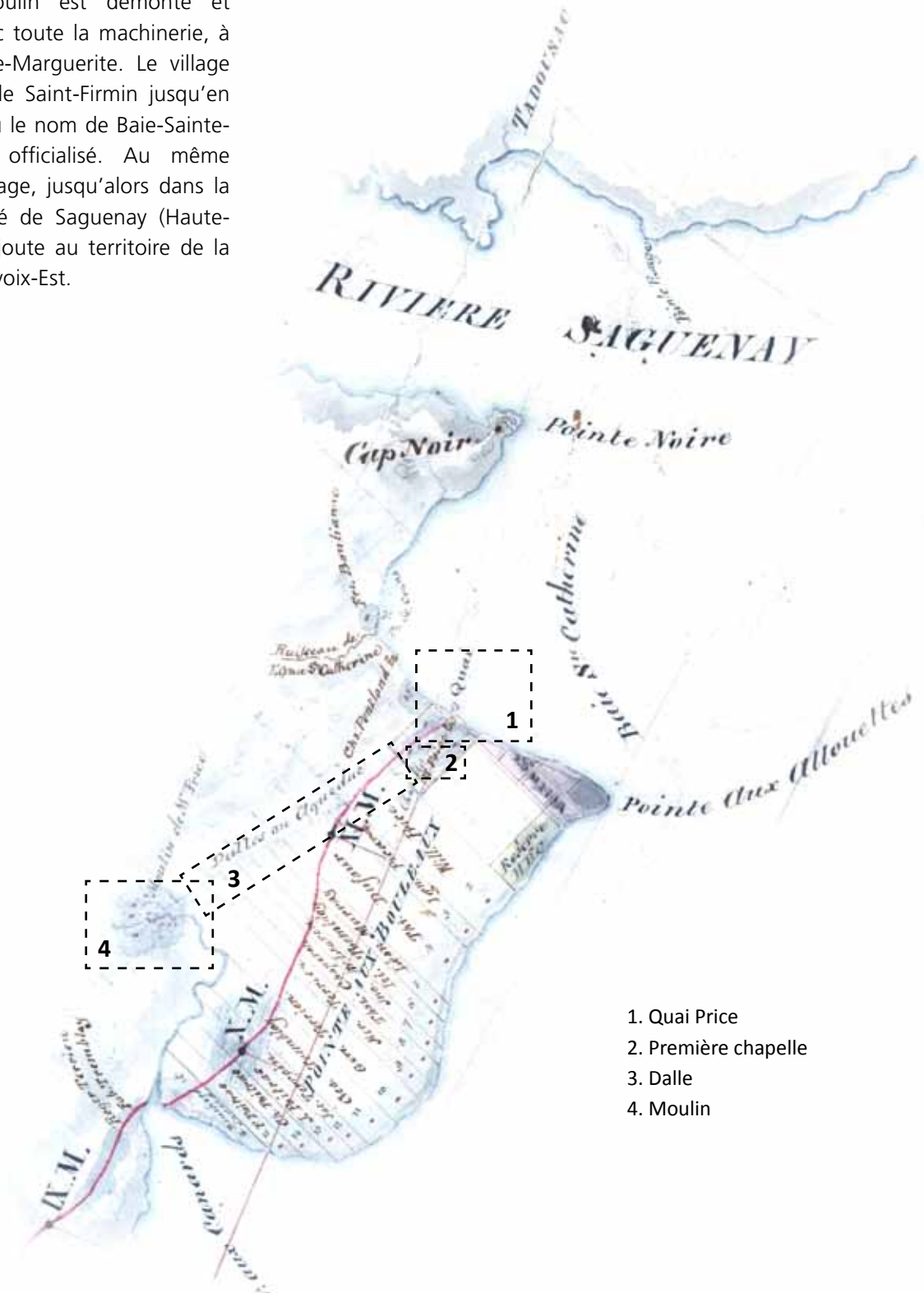
la compagnie. La scierie de William Price attire bon nombre de travailleurs qui ont résidé dans les secteurs de Rivière-aux-Canards et de Pointe-au-Bouleau. Lors de la fermeture de la scierie vers 1855, la plupart des habitants quitte les lieux pour aller trouver du travail ailleurs, alors que d'autres demeurent sur place. Pour survivre, ces habitants s'adonnent à la pêche et à la navigation certes, mais aussi à l'agriculture de sorte qu'entre 1851 et 1861, la production agricole et la proportion des terres cultivées ont considérablement augmenté. Le plateau supérieur des secteurs de Rivière-aux-Canards et de Pointe-au-Bouleau s'est ainsi couvert de fermes et de champs cultivés (figure 1.9). Cette portion du territoire de Baie-Sainte-Catherine demeure d'ailleurs pendant des années le seul secteur agricole de la future municipalité.

Dès 1847, à l'époque du moulin de William Price, les communiants étaient en nombre suffisant pour légitimer la création de la mission de Saint-Firmin. L'abbé Lazare Marceau, responsable du service religieux des agglomérations du Bas-Saguenay et des autres missions le long du fleuve près de Tadoussac, achète un terrain sur le plateau de la Pointe-aux-Alouettes dans l'idée d'y ériger un lieu de culte. Une chapelle est aussitôt construite près de l'arrivée de la dalle du moulin Price, au lieu que l'on attribue aujourd'hui aux environs de la jonction de la route 138 et de l'entrée du chemin qui mène au domaine des prêtres du Séminaire de Chicoutimi. Cette chapelle aurait été incendiée en 1855. Par la suite, les offices religieux se sont déroulés dans des résidences privées. Les sources écrites nous révèlent la présence d'un cimetière catholique sur la Pointe-aux-Alouettes à partir de 1865. La tradition orale rapporte toutefois la probabilité d'inhumations sur le plateau de la Pointe-aux-Alouettes avant cette date et la possibilité que ce même site ait servi de lieu de sépultures aux Autochtones.

À la suite d'une requête de la population résidant dans le secteur de Rivière-aux-Canards, une chapelle est érigée en 1875 à proximité de ce cimetière. Édifiée à partir de madriers tirés de maisons abandonnées, elle est desservie par des missionnaires de Tadoussac jusqu'en 1901, après quoi le curé de la nouvelle paroisse de Saint-Firmin de Baie-Sainte-Catherine prend le relais. Près de la chapelle, Pierre Boulianne construit sa maison vers les débuts de 1880 sur un emplacement qu'il louait 1 \$ par an à la Corporation archiépiscopale à partir de 1876. Vers 1885, Joseph Ouellet y élève sa résidence au sud-est de l'église. En 1905, un presbytère vient compléter cet ensemble de bâtisses pour offrir un logis plus confortable au curé qui s'abritait jusque-là dans une annexe de fortune attenante à la chapelle.

L'installation en 1901 d'un second moulin à scie par la Price Brothers Company, dans la baie Sainte-Catherine, amène la construction d'un nouveau quai, à l'emplacement de celui d'aujourd'hui, et contribue à la création d'un véritable noyau villageois à cet endroit (figure 1.8). La compagnie Price y fait construire une trentaine de maisons pour loger ses ouvriers, une grande maison pour le gérant, un magasin et divers bâtiments utiles pour le bon fonctionnement du moulin. La croissance de la population amène la création de la paroisse de Saint-Firmin, en 1901, et la construction d'une nouvelle église en 1908. La petite chapelle de Pointe-aux-Alouettes cesse ainsi d'être utilisée par la population. Les prêtres du Séminaire de Chicoutimi, qui ont pris l'habitude de venir passer leurs étés à Baie-Sainte-Catherine depuis 1907, font l'acquisition de la Pointe-aux-Alouettes avec la chapelle, le cimetière et les maisons construites pour les familles Boulianne et Ouellet afin de s'y aménager un domaine réservé à leur usage durant la période estivale. En 1914, ils font ériger un kiosque sur leur domaine, à l'extrémité est de la Pointe-aux-Alouettes qui rappelle l'alliance historique de 1603 entre les Français et les Autochtones.

En 1909, la scierie Price ferme ses portes. Le moulin est démonté et transporté, avec toute la machinerie, à la rivière Sainte-Marguerite. Le village porte le nom de Saint-Firmin jusqu'en 1984, année où le nom de Baie-Sainte-Catherine est officialisé. Au même moment, le village, jusqu'alors dans la MRC du Comté de Saguenay (Haute-Côte-Nord), s'ajoute au territoire de la MRC de Charlevoix-Est.



1. Quai Price
2. Première chapelle
3. Dalle
4. Moulin

1.9. Extrait de la carte réalisée par Jules Tremblay en 1848. Source : © BAHQ Québec, cote E21,S555,SS1,SSS1,PS.1B [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201601242157059071&p_centre=03Q&p_classe=E&p_fonds=21&p_numunide=1008675

MILIEU NATUREL

Hydrographie

Fleuve, rivières, ruisseaux, anses et lacs composent la trame hydrographique du secteur de la Pointe-aux-Alouettes (figure 1.10). L'immensité du fleuve Saint-Laurent et sa rencontre avec la rivière Saguenay définissent la région. Dans le fleuve Saint-Laurent, à proximité de la Pointe-aux-Alouettes, se jettent le ruisseau Sainte-Catherine au nord et la rivière aux Canards au sud (figure 1.11). À environ 1 km de son embouchure dans le fleuve, une première grande chute ponctue la rivière aux Canards.

Près du littoral, dans ses abords moins escarpés, le fleuve se découpe et forme des baies. La plus importante, la baie Sainte-Catherine, constitue l'extension maritime du village portant le même nom. Plus petites, les anses du Portage et à Jean, au nord, font face au village de Tadoussac auquel elles sont reliées par un traversier.

La partie terrestre regorge également de points d'eau situés pour la plupart dans le secteur boisé et montagneux derrière le village : les lacs Vital, Roger, Tintin, Saint-Firmin, pour ne nommer que ceux-ci. Le grand territoire de la ZEC Buteux-Bas-Saguenay se situe également à l'ouest du territoire.



1.11. Embouchure de la rivière aux Canards.



1.12. Portion sud de la Pointe-aux-Alouettes, entièrement boisée.

Topographie / géologie

Le secteur de Pointe-aux-Alouettes se situe sur le contrefort du Bouclier canadien¹. Son relief est très accidenté et parsemé de sommets d'environ 200 m de hauteur.

La Pointe-aux-Alouettes s'avance vers le fleuve, comme pour regarder l'horizon, en surplombant le fleuve avec ses falaises escarpées de chaque côté. Cette avancée de terre dans le fleuve, longue de 1 km, ponctue le littoral de la côte charlevoisienne.

Avec ses voisins du nord et du sud, soit les pointes à Vital et au Bouleau, la pointe aux Alouettes vient créer des anses qui, sur leur rivage beaucoup plus bas, forment des lieux abrités, idéals pour l'amarrage et l'établissement humain. C'est aussi en ces lieux que se déversent les rivières du secteur. Au fil des années et de l'érosion des berges, la pointe au Bouleau est cependant devenue beaucoup moins importante et apparente.

Situé au nord de la Pointe-aux-Alouettes, le village de Baie-Sainte-Catherine est comprimé entre le relief montagneux à l'ouest et le rivage à l'est. La falaise se rabaisse plus près de la berge au centre de la baie, permettant ainsi d'accéder assez facilement à cette grande plage qui borde le village et la Pointe-aux-Alouettes. Le relief accidenté et le sol sablonneux en font un lieu peu propice à l'agriculture². Du côté sud de la Pointe-aux-Alouettes, le secteur Pointe-au-Bouleau offre un plateau beaucoup plus grand entre le fleuve et les montagnes, seul endroit du secteur propice à l'agriculture. La falaise est toutefois toujours aussi haute.

Au large de la Pointe-aux-Alouettes, l'îlet, ou îlot, aux Alouettes marque l'extrême est des battures aux Alouettes qui bordent toute la pointe. C'est à cet endroit qu'on installe, en 1871, un phare pour l'aide à la navigation. Une balise remplace aujourd'hui le phare, démantelé en 1909. Entre l'îlet et la côte s'étend sur 4 km la batture aux Alouettes qui, à marée basse, étire le territoire vers le large³.



1.10. Les éléments naturels de la Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

1. André ROBITAILE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, p. 105.
 2. Robert SIMARD. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. La Malbaie, Société d'histoire de Charlevoix, 2005, 240 p.
 3. *Ibid.*

La faune marine

La rencontre de la rivière Saguenay et du grand fleuve Saint-Laurent est, selon le plan directeur du parc marin, une région maritime exceptionnelle du point de vue écologique. Cette région, riche en algues, en micro-organismes marins et en poissons est un véritable garde-manger pour une grande variété d'espèces d'oiseaux, de baleines et de phoques. L'apport régulier d'eau froide venant du chenal Laurentien amène également les conditions propices à la vie marine et sous-marine. Plusieurs espèces y sont présentes à l'année, telles que le béluga et le phoque commun. D'autres, de passage, y séjournent un moment comme le rorqual bleu, le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual à bosse, le marsouin commun, le phoque du Groenland et le phoque gris. On retrouve aussi une grande variété d'oiseaux, dont le garrot d'Irlande, de poissons, d'animaux marins et d'algues. Toute cette richesse marine, conjuguée à la topographie et l'hydrographie unique du secteur, sont à la base de l'établissement humain dans le secteur et de son développement touristique.

La forêt

Adossée directement au village et couvrant presque entièrement la Pointe-aux-Alouettes, la forêt est également omniprésente dans le secteur (figures 1.12 et 1.14). Parmi la grande variété d'arbres, on y retrouve le bouleau jaune et des résineux tels que le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya⁴. Toutes ces ressources sont également à l'origine des premières implantations du côté de la rivière et du village, qui ont tiré profit de l'industrie forestière.

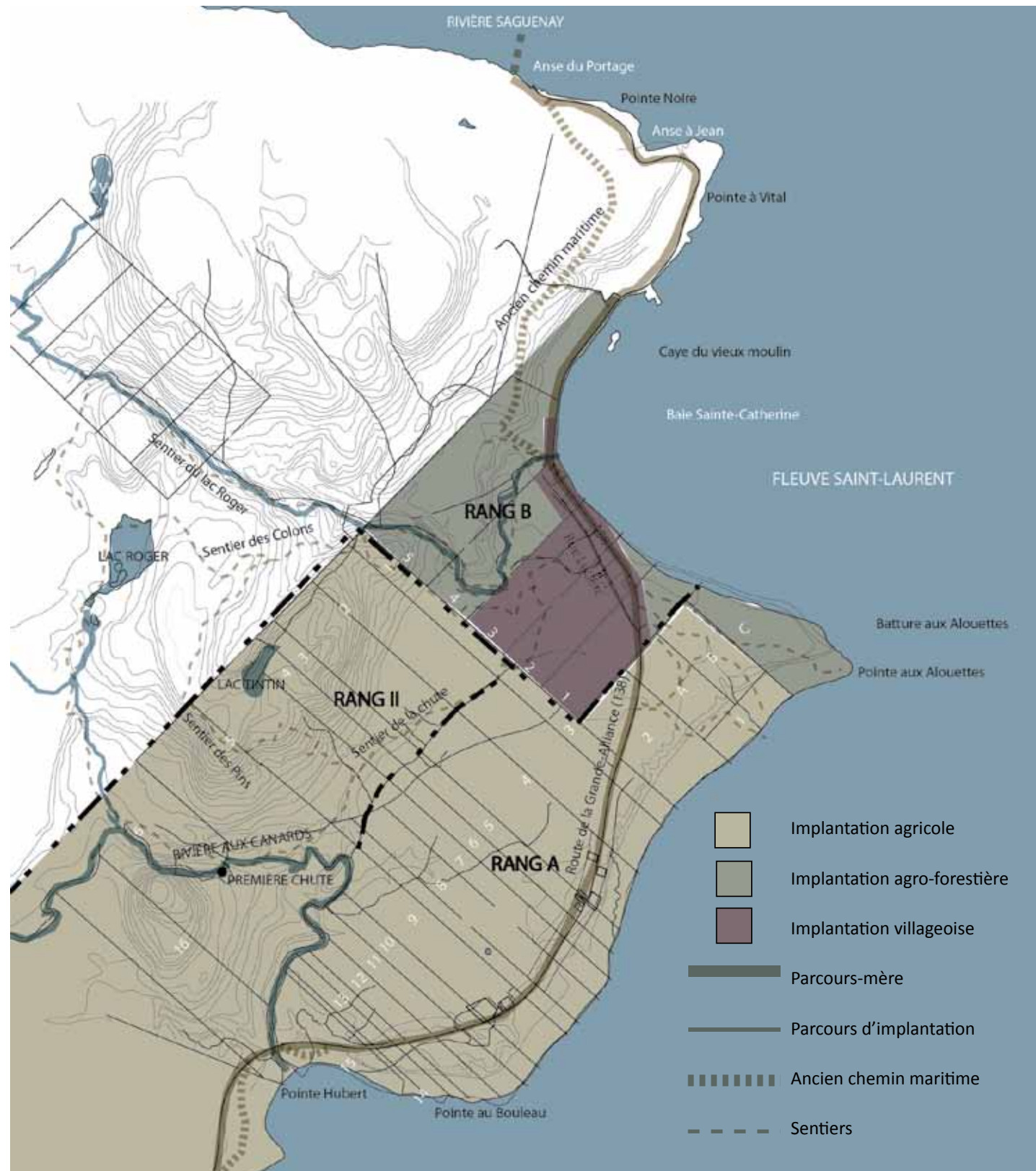
4. André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, p. 105.



1.14. Le couvert forestier, le relief montagneux et la baie Sainte-Catherine.



1.13. La berge en bas de la Pointe-aux-Alouettes. On peut y apercevoir les traces des anciennes fascines ayant servi à la capture des cétacés.



1.15. L'implantation de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

Trois types d'implantation bien distincts se retrouvent sur le territoire de Pointe-aux-Alouettes (figure 1.15). Les grands rangs A et II du secteur de Pointe-au-Bouleau se distinguent par leur implantation agricole (figure 1.16). Le rang B, quant à lui, comprend tout le secteur villageois de Baie-Sainte-Catherine qui s'étend, sur une bande de terre assez étroite, entre la pointe aux Alouettes et le quai, le long du rivage. Le secteur agro-forestier se retrouve derrière le village et sur la portion nord de la pointe aux Alouettes. Installé près de la falaise du côté nord de la pointe, le petit hameau de Pointe-aux-Alouettes ponctue le couvert forestier de celle-ci. Il est composé de l'église, du cimetière, de l'ancien presbytère ainsi que des maisons Ouellet et Boulianne.



1.16. Caractère agricole du secteur de Pointe-au-Bouleau.



1.17. Parcours-mère (route 138) dans le village à partir de la « Côte du Vieux-Quai ».



1.18. Entrée du sentier menant au domaine de la Pointe-aux-Alouettes.

Parcours

Le fleuve constitue véritablement le premier parcours-mère utilisé par les Iroquoiens du Saint-Laurent. Il permettait de relier les différents villages implantés le long de celui-ci et de rejoindre la rivière Saguenay. Le relief accidenté et les denses forêts du secteur rendaient la circulation terrestre plus difficile. Un premier parcours-mère terrestre apparaît d'abord sur la pointe au Bouleau. Le chemin maritime de la rive nord, aujourd'hui la route 138, permet ensuite de relier tous les villages de la côte charlevoisienne. Le tracé de ce parcours-mère est demeuré sensiblement le même avec les années. En quittant le village de Baie-Sainte-Catherine en direction de Tadoussac, le parcours-mère prenait toutefois un chemin à travers la forêt, évitant ainsi le relief inhospitalier du bord de la falaise près de la pointe Noire. Une passerelle permettait aux habitants du village de se rendre jusqu'au quai. C'est suivant le tracé de cette passerelle qu'on aménagera plus tard la route actuelle.

Près de Pointe-aux-Alouettes, le tracé du parcours-mère emprunte une côte qu'on nommait autrefois la « Côte du Vieux-Quai », en référence au vieux quai des Price qui se trouvait à proximité (figure 1.17). À ce parcours-mère s'ajoute un seul parcours d'implantation, la rue Leclerc, dans le village, qui est raccordé au parcours-mère par la côte de l'Église. Plusieurs sentiers et routes non pavées permettent d'accéder à l'arrière-pays. Un petit sentier privé permet d'atteindre le hameau de Pointe-aux-Alouettes à partir de la route 138 (figure 1.18). Plusieurs sentiers informels privés sillonnent également la Pointe-aux-Alouettes.

Un important réseau de sentiers pédestres est également disponible aux randonneurs. Parmi ceux-ci, on y retrouve le sentier du lac Roger, le sentier des Pins, le sentier des Colons ainsi que le sentier de la Chute qui rejoint la première chute de la rivière aux Canards, à l'endroit où était construit le premier moulin.

Si aujourd'hui le réseau viaire terrestre est davantage développé qu'à l'époque des Iroquoiens, la circulation fluviale est encore très présente. On peut noter la présence des traversiers permettant de relier Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac et celui, un peu plus au sud, reliant Saint-Siméon à Rivière-du-Loup, sur la rive sud. La navigation de plaisance et la circulation de navires dans le chenal Laurentien, situé tout près, confèrent toujours une importance capitale au fleuve Saint-Laurent en tant que parcours-mère.

Parcellaire

La division cadastrale témoigne encore aujourd'hui du système seigneurial et de la division des grands lots (figure 1.15). Disposées perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent, les parcelles au sud de Pointe-aux-Alouettes, sur la pointe au Bouleau (Rang A), rappellent le caractère agricole du secteur. Elles ont très peu changé depuis 1848 (voir figure 1.9). Elles sont de forme rectangulaire, régulières et font environ 2 000 pieds (610 m) de longueur par 300 pieds (90 m) de largeur.

La trame parcellaire du village (Rang B) vient s'adosser perpendiculairement à celle de la pointe au Bouleau avec des parcelles un peu moins profondes (figure 1.15). Elles sont orientées perpendiculairement à la baie. Ces grands lots ont été redécoupés en bordure de la route principale et du chemin Leclerc pour permettre l'implantation d'un tissu villageois plus serré.

Sur la pointe aux Alouettes, jonction entre les deux systèmes parcellaires, les parcelles sont également de forme rectangulaire, mais davantage de tailles irrégulières de par la morphologie du territoire. La pointe se divise en cinq grands lots. Seules constructions sur cette grande pointe, l'église et ses bâtiments connexes occupent une portion de terrain à la jonction des grands lots 1, B et C, au nord de la pointe. Le kiosque de Champlain est érigé pour sa part à l'extrémité est de la pointe, sur le lot C, alors que les deux monuments religieux sont situés le long du sentier.

Implantation du bâti

Les premières implantations près de Pointe-aux-Alouettes ont pris place près de l'embouchure de la rivière aux Canards, sur le plateau de la pointe au Bouleau. C'est d'ailleurs dans ce secteur que se retrouvent encore aujourd'hui les plus anciennes maisons du secteur. Celles-ci sont orientées parallèlement à leur front de lot, et au fleuve par conséquent. Elles sont parfois désaxées par rapport à la rue et très près de celle-ci, témoignant de leur présence antérieure au tracé actuel de la route. Les bâtiments agricoles sont implantés en retrait de la rue, derrière les habitations.

Au village, le bâti est un peu plus concentré. Il se retrouve sur le parcours-mère, la route de la Grande-Alliance (route 138), et le parcours d'implantation, la rue Leclerc. Le long de la route de la Grande-Alliance, sur les parcelles donnant sur la berge, le bâti est plus rare, plus distancé, alors que de l'autre côté de la rue principale, le tissu urbain est plus resserré. Encore aujourd'hui, le bâti se retrouve principalement sur le côté sud de la baie, près

de Pointe-aux-Alouettes, là où étaient implantés les premiers bâtiments et le premier quai datant de l'époque du moulin Price. Le bâti se retrouve au centre des parcelles, en bordure de la route, avec une petite cour avant.

Le petit domaine de Pointe-aux-Alouettes est localisé à la jonction des grands lots B, C et 1, dans la partie la plus rapprochée de la route entre Pointe-au-Bouleau et le village de Baie-Sainte-Catherine. Les bâtiments (maisons Boulianne et Ouellet) se retrouvent à quelques pas de l'église : la maison Boulianne située devant le lieu de culte et la maison Ouellet, quelque peu en retrait, à l'arrière de l'église (figure 1.19). La maison Boulianne se compose en réalité de deux maisons reliées par un passage couvert. Les bâtiments font partie d'un seul ensemble, sans délimitation, orientation et organisation particulières. À l'exception de l'église qui regarde vers l'est, ils sont tous orientés vers la baie. Un cimetière aménagé dès 1865 se retrouve entre l'église et la maison Ouellet. Le kiosque commémoratif, érigé en 1914 à l'extrémité est de la pointe, ainsi que les deux monuments religieux complètent le domaine.

Le bâti

Bâti de base

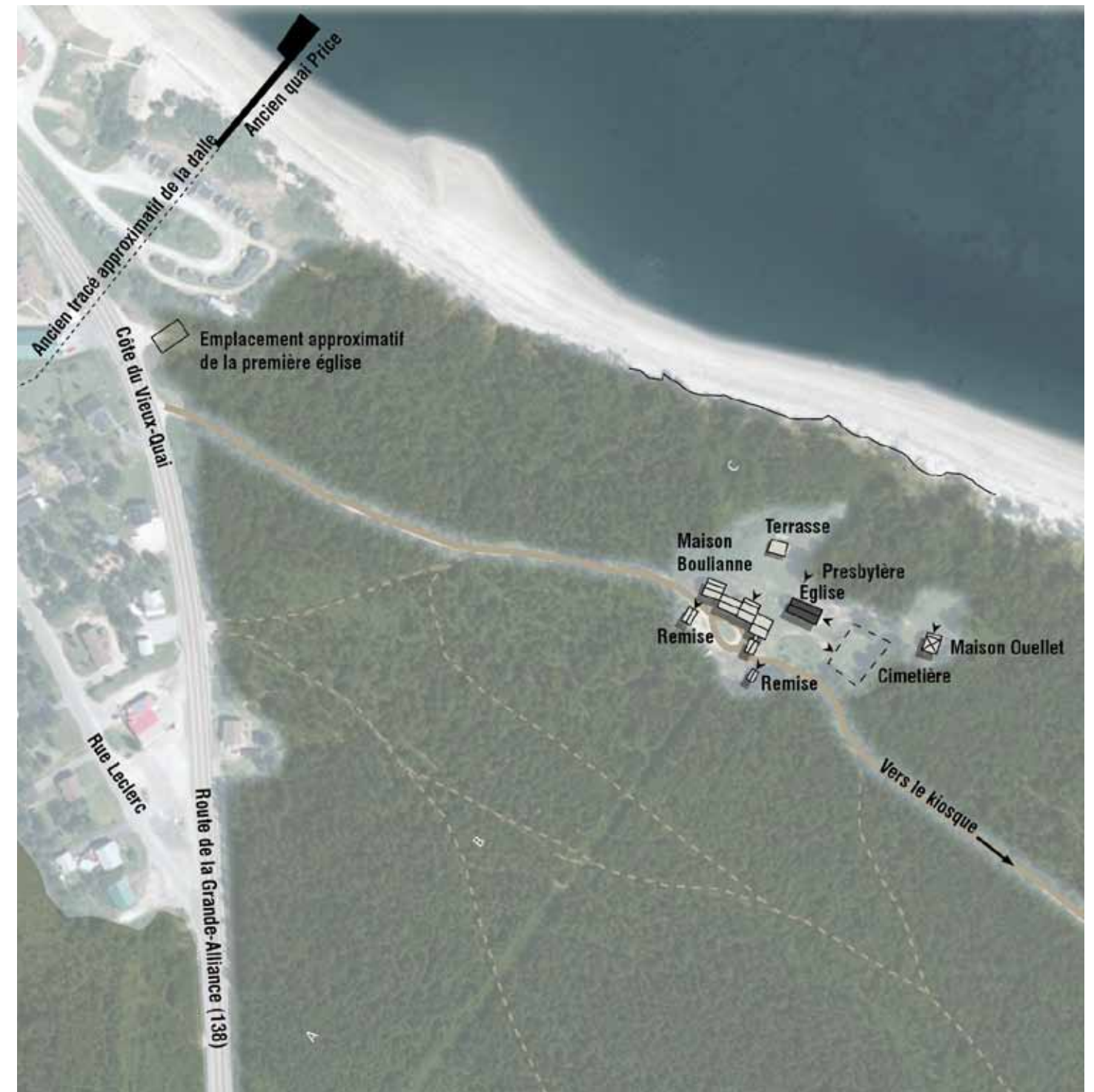
Le bâti de base du secteur de Pointe-au-Bouleau se caractérise par des maisons unifamiliales isolées. On y retrouve plusieurs maisons traditionnelles québécoises ainsi que des maisons plus récentes de type bungalow. De nombreux bâtiments agricoles composent également la trame bâtie de ce secteur.

Au village, quelques maisons à étage, traditionnelles québécoises, se retrouvent sur la route de la Grande-Alliance, entremêlées de bungalows plus récents. Ces derniers sont visibles également sur la rue Leclerc.

Sur la pointe aux Alouettes, les trois résidences présentes sur le domaine sont des maisons à toit mansardé.

Bâti spécialisé

Le bâti spécialisé est localisé principalement au village : le bâti de villégiature et commercial en bordure du rivage, alors que le bâti institutionnel est concentré sur la rue Leclerc. Pointe-aux-Alouettes fait exception, avec son église cachée derrière la forêt. De par son petit volume, elle s'intègre au bâti de base environnant.



1.19. Implantation du domaine de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

BÂTI

Les bâtiments situés à Pointe-aux-Alouettes font majoritairement partie du site patrimonial cité par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008. Ainsi, l'église construite en 1875, la maison Boulianne et l'ancien presbytère reliés par un passage couvert, la maison Ouellet, quelques dépendances, le cimetière ainsi que le kiosque de Champlain font partie de ce site protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Les types de bâti

Le domaine de Pointe-aux-Alouettes se compose de plusieurs bâtiments à caractère institutionnel et résidentiel. Ils partagent le même site sur une petite clairière au milieu de la forêt. On accède au site par le sentier qui débouche sur la façade latérale de la maison Boulianne. Avec la présence du cimetière, le caractère institutionnel domine. Tous les bâtiments sont bien ancrés au site : l'église sans parvis et les bâtiments sont à peine surélevés par rapport au sol. Devant le domaine, la forêt a été dégarnie pour dégager des perspectives vers la baie Sainte-Catherine. Les bâtiments ont été très bien entretenus au fil du temps et sont par conséquent en très bon état général. Ils ont été très peu modifiés depuis leur construction et témoignent encore très bien de la vie à Baie-Sainte-Catherine au siècle dernier.

Maison Boulianne et ancien presbytère

L'ensemble est en réalité composé de deux maisons reliées par un passage couvert, soit la maison Boulianne et l'ancien presbytère (figures 1.20 et 1.21). La façade principale, avec sa grande galerie près du sol, donne sur la baie Sainte-Catherine, sans lien avec le sentier menant au domaine qui longe la façade arrière. Ce sont des maisons à ossature de bois. Elles sont surmontées d'un toit mansardé à deux versants recouvert de tôle profilée avec lucarnes à pignon. Les fenêtres à battants en bois à six carreaux semblent d'origine. Le revêtement extérieur se compose de planches à feuillure (à gorge) peintes en blanc avec des planches cornières rouges. Le pignon de la maison Boulianne est orné d'une frise de bois découpée. Une grande galerie couverte et des annexes en partie arrière complètent la volumétrie de cette maison influencée par le style Second Empire.

Maison Ouellet

La façade principale de la maison Ouellet donne également sur la baie Sainte-Catherine (figure 1.22). La maison tourne ainsi le dos au sentier et à l'église. Elle est composée d'un volume simple surmonté d'un toit mansardé à quatre versants recouvert de tôle profilée et doté de lucarnes à pignon. Un revêtement de *masonite* peint en jaune recouvre les façades. Une grande galerie couverte s'ouvre vers la baie. Tout comme sa voisine, la maison adopte le style Second Empire.



1.20. Le sentier menant au domaine de Pointe-aux-Alouettes débouche sur la façade latérale de la maison Boulianne.



1.21. L'ancien presbytère et la maison Boulianne, reliés par un passage couvert.



1.22. La maison Ouellet, située un peu en retrait.

Église

Seul bâtiment tourné vers l'est et qui n'est pas orienté vers la baie, l'église bâtie en 1875 se compose d'un volume simple (40 pieds x 25 pieds) avec un toit à deux versants orné d'un petit clocher (figure 1.23). Sa toiture est recouverte de bardeaux de cèdre alors que le revêtement extérieur est en planche à feuillure également peint de blanc. La peinture extérieure est d'ailleurs très récente. On raconte que le bois du revêtement extérieur, du lambris intérieur et du plancher aurait été donné par la compagnie Price et proviendrait du moulin de Chicoutimi. La charpente, quant à elle, aurait été récupérée de plusieurs vieilles maisons érigées au temps de la « dalle »⁵. Les rares éléments de décor (chambranles et planches cornières) sont peints en rouge. Les grandes portes de bois avec imposte vitrée de la façade principale s'ouvrent sur un petit perron posé directement sur le sol, sans parvis. Un tambour ajouté à la porte principale permettait autrefois d'agrandir l'espace intérieur, mais il a depuis été retiré. Le décor intérieur de l'église est en grande partie d'origine. La première cloche installée en 1880 dans le clocher de l'église provenait du phare de l'Îlet-aux-Morts. Elle a été remplacée par une plus grosse cloche en 1889. Cette dernière se retrouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Firmin, au village de Baie-Sainte-Catherine⁶.

Cimetière

Un cimetière catholique est ouvert à partir de 1865 à Pointe-aux-Alouettes, avant même la construction de l'église voisine, une décennie plus tard. Le cimetière est aménagé dans une clairière sur un terrain dégagé ponctué d'alignements de monuments funéraires sobres en bois et en métal (figure 1.24). Une clôture métallique ceint cet ancien lieu de sépulture. Lorsque le village est déplacé au début du 20^e siècle, un second cimetière est ouvert près du nouveau lieu de culte.

Kiosque de Champlain

Le petit kiosque de Champlain est de forme octogonale (figure 1.25). Une grande galerie couverte fait le tour du bâtiment. Il est surmonté d'un toit à huit versants et recouvert de tôle à la canadienne. Le kiosque est bâti de bois et couvert de clins de bois peints en blanc. Tous les éléments de décorde la galerie et des chambranles sont également peints en blanc. Les fenêtres à guillotine sont en bois, à quatre carreaux. Le kiosque repose sur le grand lot C, à son extrémité est. On y accède par un petit sentier à travers la forêt qui débouche sur la clairière où il est situé.



1.23. L'église



1.24. Le cimetière



1.25. Le kiosque de Champlain, situé sur le bout de la pointe.

5. Robert SIMARD. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. La Malbaie, Société d'histoire de Charlevoix, 2005, 240 p.

6. *Ibid.*



1.26. Les sites archéologiques de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

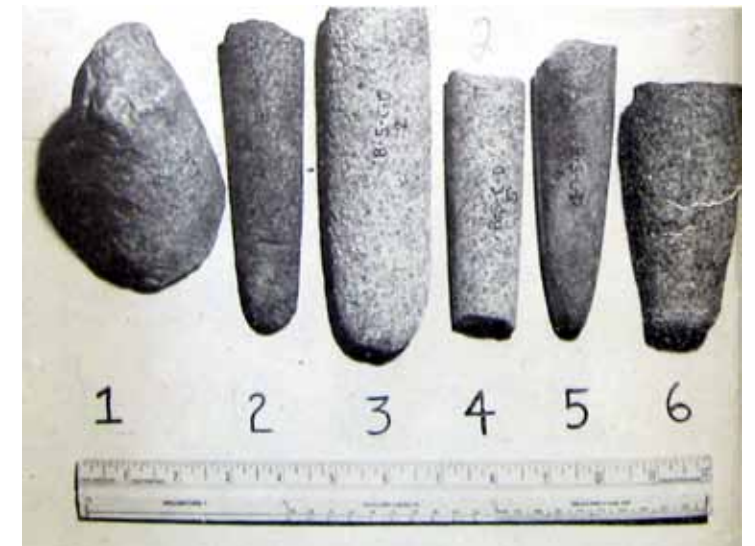
ARCHÉOLOGIE

Depuis les années 1910, il a été démontré par plusieurs découvertes fortuites et fouilles archéologiques que le potentiel archéologique des régions de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine est élevé. Ce secteur compte un bon nombre de sites archéologiques dont certains ont révélé une présence humaine très ancienne remontant à la période archaïque. Le secteur de Baie-Sainte-Catherine compte cinq sites archéologiques et deux d'entre eux se trouvent précisément dans l'ère d'intervention de la Pointe-aux-Alouettes.

Le site de la Pointe-aux-Alouettes (DaEk-5) prend place sur le dessus de la pointe, à son extrémité, près du kiosque de Champlain. Le site Ouellet (DaEk-6) est situé en contrebas, un peu à l'ouest de la pointe, sur un replat horizontal qui longe la plage. Ces sites ont été mis à jour à l'été 1961 par René Lévesque, un prêtre passionné d'archéologie. Ce dernier tentait alors de retrouver le campement de plusieurs groupes amérindiens (Innus, Algonquins, Malécites) rencontrés par Samuel de Champlain au printemps et à l'été 1603, à la Pointe-aux-Alouettes, ainsi que des sépultures amérindiennes que des résidents disaient avoir exhumées dans le secteur du dessus de la pointe.

Les fouilles effectuées sur le site DaEk-5 se sont révélées pauvres en découvertes. Du matériel de l'époque du contact (vaisselle française, pipes de plâtres) ainsi que des morceaux de poteries et de silex ont été trouvés, mais sans plus, et les sondages ultérieurs procédés en 1973 dans cette même zone par Charles Martijn et en 1985 par Michel Plourde se sont montrés négatifs.

En comparaison au site de la Pointe-aux-Alouettes, les vestiges mis à jour sur le site Ouellet ont été plus nombreux et diversifiés. Déjà en 1961, René Lévesque y avait exhumé environ 1 000 tessons de poteries et des outils en pierre. En 1973, les fouilles poursuivies par Charles Martijn ont été révélatrices et l'ont mené à recommander un sauvetage rapide du site dont l'existence demeure encore aujourd'hui menacée par l'érosion marine. C'est seulement à l'été 1985 que des interventions plus sérieuses sont entreprises sur le site Ouellet. Relancées pendant deux autres étés supplémentaires, les fouilles ont permis d'excaver la grande majorité de la superficie du site. Elles ont confirmé la présence d'une occupation sur plusieurs générations par les Iroquoiens du Saint-Laurent de la région de Québec, entre 1150 et 1300 de notre ère pendant la saison chaude, pour la chasse du loup-marin.



1.27. Objets lithiques (pilon de grès, bases de gouges, matériel indéterminé) retrouvés sur le site Dallaire (DaEk-4) en 1961 par l'équipe de René Lévesque. Source : René LÉVESQUE. « Description détaillée des emplacements exploités au cours du camp d'été ». *Revue de l'Université de Sherbrooke*. Sherbrooke, Université de Sherbrooke, vol. 2, n° 3, mars 1962, p. 176.

Les autres sites archéologiques de Baie-Sainte-Catherine sont localisés dans les terres, aux deux extrémités de l'anse. Le DaEk-8 qui se trouve au cœur du village est un site très bouleversé, les vestiges ayant été dispersés dans toutes les directions suite au nivellement de la terre à cet endroit. Quelques outils en pierre datant de la préhistoire y avaient été repérés dans les années 1970. Positionné à 1 600 mètres au nord du village, sur une terrasse dont les terres ont été labourées au cours des 19^e et 20^e siècles, le site DaEk-7 a également été perturbé. Le matériel exhumé est en pierre (outil et projectiles) et appartient à la chronologie culturelle de la période archaïque. Le DaEk-4, aussi nommé le site Dallaire, localisé au nord du DaEk-7, possède les mêmes caractéristiques et a délivré sensiblement le même type de vestiges (figure 1.27).

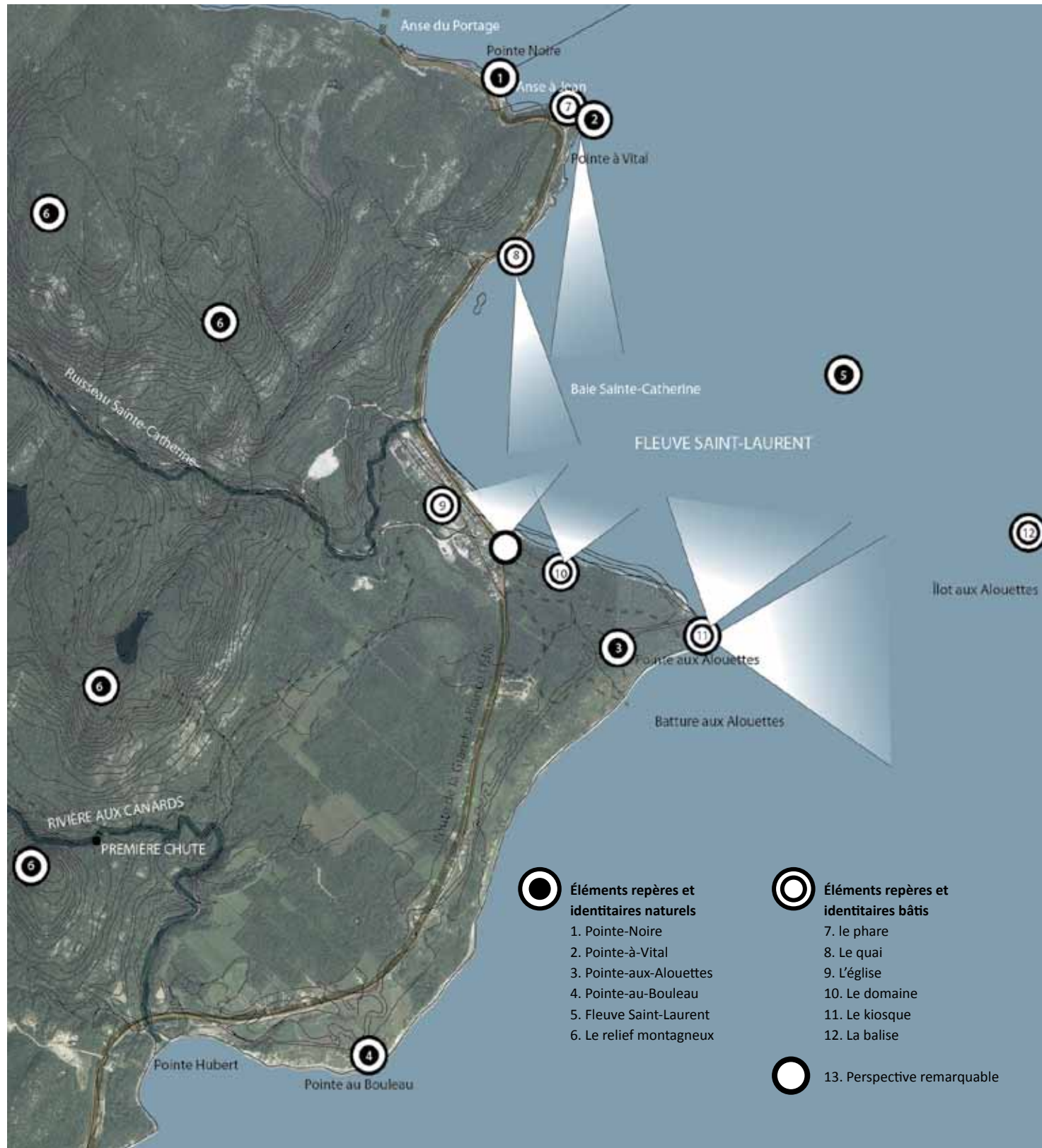
D'une part, nous préconisons des fouilles sur toute la surface de la pointe. La tradition orale rapportant la découverte de sépultures amérindiennes à cet endroit, de même que le récit de Champlain qui décrit les pratiques funéraires amérindiennes des Innus rencontrés à Baie-Sainte-Catherine, confirment qu'un cimetière pourrait se trouver à cet endroit, fort probablement sur la pointe. D'autre part, la perspective d'étendre la zone de fouilles de part et d'autre du site Ouellet pourrait se montrer intéressante car il a été démontré que ce lieu était fréquemment utilisé par les groupes autochtones depuis fort longtemps.

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

Les objets repères et identitaires du secteur sont d'abord naturels. Les pointes (Pointe-au-Bouleau, Pointe-aux-Alouettes, Pointe-Noire, Pointe-à-Vital) permettent de se repérer tant sur terre que sur mer (figure 1.28). Elles sont également directement liées à l'histoire du secteur. La pointe aux Alouettes et celle au Bouleau sont d'ailleurs répertoriées comme étant des éléments remarquables dans tout le grand paysage du littoral escarpé de Charlevoix⁷. Le relief montagneux de l'arrière-pays et le relief escarpé au bord du fleuve caractérisent aussi les paysages (figure 1.30). Le fleuve Saint-Laurent, omniprésent avec ses anses, ses battures, ses îles ainsi que l'embouchure de la rivière Saguenay, permet de se repérer dans le secteur mais constitue également le caractère identitaire de la région.

Les objets repères et identitaires bâtis se font plutôt discrets dans ces paysages naturels grandioses. L'église de Pointe-aux-Alouettes et le domaine attenant, l'église Saint-Firmin (figure 1.31) au village, de même que le quai et le phare de Pointe-Noire (figure 1.29) en sont les principaux. Au large, la balise qui remplace le phare de l'Îlet-aux-Alouettes ainsi que le kiosque de Champlain sont également des repères importants.



1.28. Les éléments repères et identitaires de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



1.29. Le phare de Pointe-Noire et l'embouchure de rivière Saguenay.



1.30. Le quai, le relief montagneux et escarpé ainsi que le fleuve Saint-Laurent, objets repères et identitaires du secteur.



1.31. L'église de Saint-Firmin et le presbytère, qui abrite aujourd'hui un commerce.

7. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, p. 91.



1.32. Perspective visuelle vers Pointe-aux-Alouettes à partir de la pointe Noire. Vue vers l'Îlot aux Alouettes à gauche.



1.33. Perspective visuelle vers Pointe-aux-Alouettes à partir du quai.

Perspectives visuelles

Vers le domaine de Pointe-aux-Alouettes

Le domaine de Pointe-aux-Alouettes ne peut être aperçu uniquement qu'au nord de celui-ci, sur terre comme sur mer. Ainsi, de la pointe Noire et du quai, on peut apercevoir discrètement la flèche de l'église (figures 1.32, 1.33 et 1.35). Le lieu de culte ainsi que l'ancien presbytère découpent le territoire entièrement boisé de la Pointe-aux-Alouettes. Les maisons Ouellet et Boulianne ainsi que le cimetière disparaissent pour leur part derrière le boisé. Dans le village, le domaine est complètement caché par le couvert forestier alors que le patrimoine bâti lié à l'industrie forestière et des pêches qui a forgé le village est disparu.



1.35. Perspective visuelle (vue rapprochée) vers le domaine de Pointe-aux-Alouettes, à partir du quai.



1.34. Perspective dégagée vers le fleuve à partir de Pointe-au-Boulevard. Vue sur Pointe-aux-Alouettes.



1.36. Entrée vers le domaine de Pointe-aux-Alouettes, à partir de la route 138.

En provenance de Pointe-au-Boulevard, les perspectives dégagées vers le fleuve témoignent de l'héritage agricole de l'agglomération (figure 1.34). Toutefois, aucune percée visuelle ne permet de situer le domaine. Seule une petite affiche en bordure de la route principale indique la présence du site. À partir de la jonction entre le sentier et la route principale, le site n'est pas visible (figure 1.36).

À partir du domaine de Pointe-aux-Alouettes

Sur l'extrême est de la pointe, à partir du kiosque de Champlain, la vue s'ouvre vers le large aussi loin que la rive sud. On aperçoit l'île Rouge en premier plan, puis les crêtes du Bic, les rives de Kamouraska et les Appalaches à l'arrière-plan⁸ (figure 1.37).

La petite clairière autour de l'église favorise le dégagement des perspectives vers le nord (figure 1.38). Ainsi, on peut voir le quai, la pointe Noire, l'embouchure de la rivière Saguenay, les dunes et le littoral de Tadoussac en arrière-plan⁹. La relation de l'église avec le territoire maritime est évidente. Le domaine tourne toutefois le dos à tout le secteur de Pointe-au-Bouveau.

Autres perspectives remarquables

Le petit plateau situé en haut de la « Côte du Vieux-Quai », tout juste à côté de l'entrée du sentier menant au domaine de Pointe-aux-Alouettes, constitue un belvédère exceptionnel permettant de comprendre la trame historique du secteur (figure 1.39). De ce point de vue, on peut apercevoir plusieurs éléments repères et identitaires naturels (pointes Noire et à Vital, le fleuve et le relief escarpé) et bâti (quai et église du village). Il permet également de rappeler différents éléments marqueurs de l'histoire qui sont aujourd'hui disparus. De ce belvédère, on peut ainsi apercevoir l'endroit où se situait l'ancien quai, les installations des Price, la dalle, la première chapelle ainsi que le lien, toujours existant, vers le cimetière (sentier menant au domaine).



1.37. Vue à partir du kiosque de Champlain.



1.38. Vue à partir du domaine de Pointe-aux-Alouettes.



1.39. Perspective visuelle remarquable, à partir du petit plateau en haut de la Côte du Vieux-Quai.

8. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, p. 91.

9. *Ibid.*

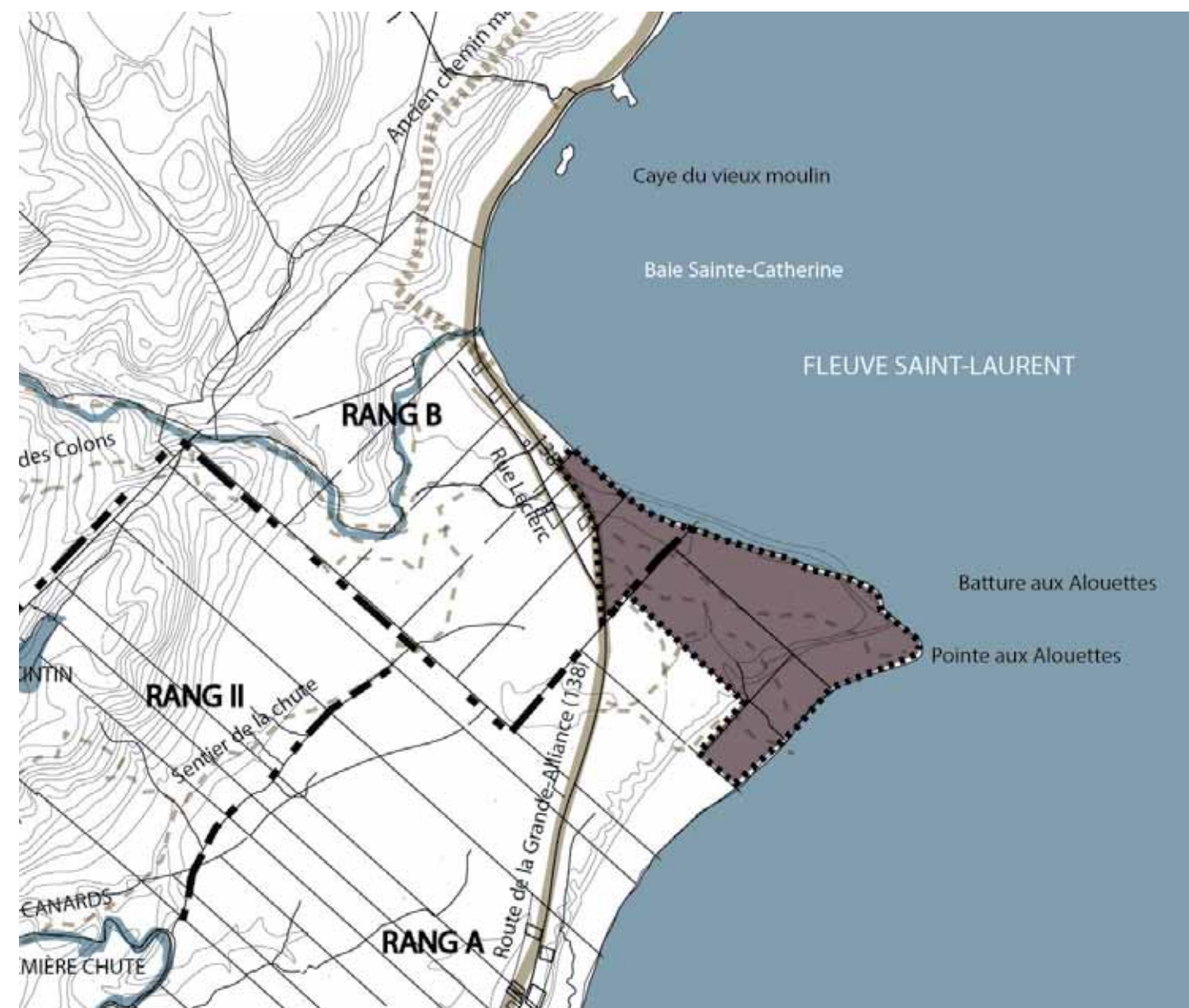
SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le domaine de Pointe-aux-Alouettes constitue un témoin important de l'histoire de Baie-Sainte-Catherine. Aujourd'hui, les traces des moulins, de l'ancien quai, des infrastructures industrielles, des fascines et des premières implantations agricoles sont pour la plupart toutes disparues. Le domaine constitue en quelque sorte les derniers vestiges d'un passé tourné vers l'industrie forestière, agricole et des pêches. Même s'il est composé de deux bâtiments à caractère privé (maisons Ouellet et Boulianne), le domaine se définit dans son ensemble comme un site à caractère public avec la présence notamment de l'église et du cimetière. L'accès restreint au site et les perspectives visuelles limitées vers celui-ci accentuent toutefois le caractère privé du secteur. La disparition du vieux quai ainsi que des maisons et des bâtiments adjacents contribuent également à éloigner le domaine de l'activité du village. Les liens entre le village et le domaine sont aujourd'hui très faibles, alors qu'à l'époque de la construction de la chapelle ils étaient plus forts. L'activité du village se situait en effet en contrebas, près du vieux quai. Il est fort à parier que l'accès au domaine était également davantage visible. Le développement du village de Baie-Sainte-Catherine et du domaine de Pointe-aux-Alouettes s'est fait en lien direct avec les activités du moulin des Price. Le paysage actuel, affecté par la perte du patrimoine bâti industriel, ne permet toutefois pas de faire une bonne lecture de la trame historique du village.

Recommandations

- A. Créer des liens pédestres publics donnant accès au domaine et au kiosque de Champlain.
- B. Conserver l'esprit d'ensemble du domaine et éviter d'ajouter toute nouvelle construction sur le site de la Pointe-aux-Alouettes, qui devrait être considéré comme un territoire de conservation.
- C. Renforcer le lien entre le sentier de la Chute et le domaine afin de rendre compte de l'ancienne dalle et de l'ancien quai qui ont forgé le village, notamment en :
 - i. localisant le tracé exact de l'ancienne dalle;
 - ii. localisant l'emplacement exact de l'ancien quai;
 - iii. mettant en valeur ces éléments disparus.
- D. Dégager la végétation devant le domaine et le kiosque afin d'améliorer leur présence dans le paysage environnant et conserver leur lien avec le fleuve et la baie.
- E. Conserver le couvert forestier de la partie nord de la pointe, entre le domaine et le kiosque.
- F. Poursuivre les recherches archéologiques *in situ* sur l'ensemble du site et protéger le mieux possible les vestiges connus de l'érosion marine.
- G. Identifier et aménager le site de la première église (stationnement, interprétation, identification) afin de :
 - i. créer un accès formel vers le domaine;
 - ii. améliorer le lien entre le domaine et le village;
 - iii. identifier les anciens sites disparus (quai, église, dalle, etc.);
 - iv. créer un promontoire permettant de mettre en valeur le village, le quai, la baie Sainte-Catherine, le domaine ainsi que les liens entre eux.
- H. Améliorer les liens publics avec la plage pour mettre en valeur l'importance de la baie et permettre d'accéder aux traces des anciennes fascines.
- I. Développer un projet d'interprétation en lien avec l'ancienne dalle, l'ancien quai ainsi que la chute sur la rivière aux Canards.



1.40. Délimitation proposée du secteur d'intervention. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Études et inventaires

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. *Plan directeur du Parc marin du Saguenay- Saint-Laurent*. s.l., s.é., 2010, 84 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

Monographie et ouvrages de référence

BOUCHER, Alain. *Voitures d'eau : les goélettes du Saint-Laurent*. Notre-Dame-des-Neiges. Éditions Trois-Pistoles, 2010, 173 p.

CAMU, Pierre. *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile 1608-1850*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1996, 364 p.

CAMU, Pierre. *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la vapeur 1850-1950*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2005, 616 p.

CÔTÉ, Antoine. *L'ère des goélettes du Saint-Laurent*. Gatineau, Impression A. Côté, 2003, 298 p.

DES GAGNIERS, Jean. *Charlevoix pays enchanté*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, 445 p.

FRANCK, Alain. *Naviguer sur le fleuve au temps passé 1860-1960*. Québec, Les Publications du Québec, 2000, 194 p.

GAGNON, Patrice. *Les Églises de Charlevoix : un patrimoine à découvrir*. Pointe-au-Pic, Conseil régional de pastorale de Charlevoix, s.d., 76 p.

GAUTHIER, Serge et Normand PERRON. *Les régions du Québec histoire en bref Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, 173 p.

HALLEY, Patrice. *Les sentinelles du Saint-Laurent : sur la route des phares du Québec*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2002, 247 p.

LACROIX, Georgette. *Charlevoix mes amours*. Baie-Saint-Paul, Club Lions de Baie-Saint-Paul, 1985, 192 p.

LAFRENIÈRE, Normand. *Gardien de phare dans le Saint-Laurent : un métier disparu*. Toronto, Dundurn Press Limited, 1996, 110 p.

LAMBERT, Serge et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, 2000, 387 p.

PERRON-BOULIANNE, Diane. *Baie-Sainte-Catherine à tous vents*. Baie Sainte-Catherine, D. Perron Boulianne, 1985, 83 p.

PERRON-BOULIANNE, Diane. *Un village... tout un monde*. Baie-Sainte-Catherine, D. Perron Boulianne, 1988, 126 p.

PLOURDE, Michel. *L'exploitation du phoque à l'embouchure du Saguenay par les Iroquoiens de 1000 à 1534*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 274 p.

ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

SIMARD, Léo. *Léo Simard nous raconte : la petite histoire de Charlevoix*. La Malbaie, Club Lions de Clermont, 1987, 300 p.

SIMARD, Robert. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. La Malbaie, Société d'histoire de Charlevoix, 2005, 240 p.

Articles de périodiques

DALLAIRE, Suzanne. « Baie-Sainte-Catherine ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 6-7.

LÉVESQUE, René. « Description détaillée des emplacements exploités au cours du camp d'été ». *Revue de l'Université de Sherbrooke*. Sherbrooke, vol. 2, n° 3, mars 1962, p. 176.

PERRON-BOULIANNE, Diane. « À Baie-Sainte-Catherine : invitation privée ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 25, 1997, p. 22-23.

Ressources électroniques

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. Direction générale du patrimoine et des institutions muséales. « Pointe aux Alouettes ». *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. 2015 [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=117143&type=bien#.Va0cfPI_Oko (consulté le 7 novembre 2013).

Archéologie

Études et inventaires

BOSSÉ, Jérôme et al. *Étude du potentiel archéologique de la MRC de Charlevoix*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, juin 2010, 29 p.

LAROCHE, Daniel. *Rapport préliminaire de prospection à la Baie-Sainte-Catherine, Parc marin du Saguenay*. Ottawa, Service des parcs, 1991.

LÉVESQUE, René. *Les richesses archéologiques au Québec. Vol. 1 : Rapport*. 1962. (dossier disponible au centre de documentation en archéologie du ministère de la Culture et des Communications).

LÉVESQUE, René. *Les richesses archéologiques au Québec. Vol. 2 : Notes de terrain*. 1962. (dossier disponible au centre de documentation en archéologie du ministère de la Culture et des Communications).

MARTIJN, C.A. *Compte rendu d'un relevé archéologique de la région Baie-Sainte-Catherine*. 1973.

PINTAL, Jean-Yves. *Inventaires archéologiques*. Québec, Direction de Québec, 1997.

PINTAL, Jean-Yves. *Interventions archéologiques*. Québec, Direction de Québec, vol. 1, 1999, 55 p.

PLOURDE, Michel, et William MOSS. *Réévaluation de sites archéologiques en la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, été 1985*. Québec, vol.1, 1986, 91 p.

PLOURDE, Michel. *Fouilles archéologiques au site Ouellet (DaEk-6) Baie Sainte-Catherine, comté Charlevoix, été 1986*. s.l., vol. 1, 1987, 92 p.

PLOURDE, Michel. *Fouilles archéologiques au site Ouellet (DaEk-6), Baie-Sainte-Catherine, comté Charlevoix, saison 1986 et 1987*. s.l., vol. 1, 1988, 75 p.

PLOURDE, Michel. *Catalogue des nouvelles acquisitions associées aux collections de Baie-Sainte-Catherine*. Québec, mars 1989, 10 p.

